

1445 que le Lassonde 2 devient un bâtiment peut-être plus important la nuit que le pavillon principal au point de vue de l'image du Mont-Royal vue depuis Laval ou la Rive-Nord.

1450 Donc, à quelque part cette signature nocturne là doit être contrôlée pour éviter le rayonnement trop grand au niveau de la perception générale. Puis au niveau de la vie animale aussi, quand c'est trop lumineux ça crée des problèmes.

**LA PRÉSIDENTE :**

1455 Est-ce qu'il y a d'autres questions, Danielle et Radouan? Alors, il me reste à vous remercier beaucoup, Monsieur Chartier, de votre présentation et de votre texte.

**M. DANIEL CHARTIER :**

C'est un plaisir. Merci.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Chartier.

1465

---

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU**  
**Mme HÉLÈNE PANAIOTI**

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

Alors, j'inviterais maintenant, Madame Charbonneau des Amis de la Montagne.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1475

Oui. Bonjour. Je suis accompagnée de madame Panaioti aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1480 Oui. Bonjour, Madame Panaioti.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1485 Je peux partager la présentation?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, oui. Si vous me posez la question, sans problème.

1490 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1495 Madame Brodeur, Madame la présidente, chers commissaires et représentants de l'Université de Montréal. Merci pour la tenue de cette consultation publique qui favorisera une riche contribution de la communauté à la bonification du plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal.

1500 Ce plan est l'occasion de consolider ce campus, mais c'est également une occasion extraordinaire d'intervenir pour la protection et la mise en valeur d'un très important secteur du flanc nord du site patrimonial du Mont-Royal.

Alors, moi je suis la directrice générale Les Amis de la montagne et je suis accompagnée donc de Maryline Charbonneau qui est notre directrice des affaires publiques.

1505 Je vais commencer avec quelques mots sur Les amis de la montagne et après ça, Maryline va faire une petite synthèse du mémoire que nous avons déposé sur le plan directeur d'aménagement.

1510 Alors, Les amis sont là pour protéger et mettre en valeur le Mont-Royal. On privilégie l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et tout un travail de représentation des intérêts de la montagne.

Nos rôles se décrivent en trois volets. Donc, protection de l'environnement avec notre patrouille de conservation et tout ce qui est travail d'intendance environnementale avec la communauté.

1515

Un travail de mise en valeur par l'animation et l'accueil dans le parc du Mont-Royal et maintenant, également le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne où on offre tout un éventail de programmes éducatifs, d'activités environnementales, d'actions culturelles. Le tout pour transmettre à tous les visiteurs du Mont-Royal la notion qu'on a chacun un rôle à jouer dans la protection de ces espaces verts et merveilleux qui sont le coeur de notre ville.

1520

Pour ce qui en est de la promotion des intérêts du Mont-Royal, on travaille avec les acteurs et les parties prenantes de la montagne et de la ville pour encourager la prise de décision éclairée en matière de planification, de développement et de mise en valeur durable de l'ensemble du territoire du Mont-Royal.

1525

Au coeur de notre action, le citoyen est roi. Les Amis bénéficient de la participation de plus de 1 500 bénévoles qui contribuent à nos programmes de conservation.

1530

On a des comités avec des grands experts du Mont-Royal qui travaillent avec nous sur tout ce qui est protection et mise en valeur du territoire. Bien sûr, on est appuyés de donateurs et de bailleurs de fonds qui sont très généreux. Et on compte à peu près 60 000 citoyens qui sont abandonnés à toutes nos communications.

1535

Ça fait le résumé de la mission des Amis de la montagne. Et là, bien, je cèderais la parole à ma collègue qui va poursuivre avec la synthèse de notre mémoire.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1540

Merci beaucoup. En fait, le projet du plan d'aménagement s'inscrit dans le site déclaré site patrimonial du Mont-Royal par le gouvernement du Québec en 2005 et le double statut juridique d'arrondissement historique et naturel. Et c'est environ 10 kilomètres carrés au coeur de l'île.

1545            Alors, la montagne accueille bien entendu les trois sommets avec ses parcs. Mais également des universités, des hôpitaux, des cimetières, des institutions religieuses et des quartiers de vie.

1550            D'ailleurs, les institutions sises sur le Mont-Royal occupent plus de 50% du territoire du site patrimonial du Mont-Royal et le campus de la montagne quant à lui s'étend sur près d'un virgule huit (1,8) kilomètres sur le flanc nord-ouest qui en fait une interface majeure entre la ville et la montagne. On peut le voir, c'est les lettres B, C et D.

1555            Et au cours des dernières années, l'Université de Montréal a pris des engagements sans précédent. D'ailleurs, au mois de décembre dernier Les Amis de la montagne ont remis le prix du Mont-Royal au docteur Guy Breton en reconnaissance de ses engagements importants pour la protection et la mise en valeur de la montagne.

1560            On pouvait noter notamment celle de ne plus construire de nouveaux bâtiments et de ne pas amputer davantage le patrimoine naturel du Mont-Royal. C'est d'ailleurs ce qui a conduit au campus MIL, ainsi que la cession par bail de 23 hectares qui ont permis la création du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

1565            Les Amis de la montagne comme d'autres représentants des milieux associatifs universitaires engagés dans la protection des patrimoines du Mont-Royal, ont été invités à siéger au comité aviseur mandaté pour jouer un rôle-conseil auprès de l'Université dans ce travail.

1570            Ce processus de participation publique exemplaire contribue grandement au développement d'une vision commune pour la montagne. Et nous croyons certainement que cette démarche va inspirer d'autres institutions en vue de futurs projets sur le territoire.

1575            Alors, l'avenir de ce grand ensemble institutionnel fait partie des principaux enjeux qui sont liés à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal. Et les principales recommandations des Amis portent sur les principes suivants :

- Soit assurer une consolidation du cadre bâti respectueuse des bâtiments significatifs et d'intérêt, ainsi que des vues et des paysages vers et depuis la montagne;

- Protéger, pérenniser et mettre en valeur les milieux naturels existants et projetés;
- Améliorer l'accessibilité conviviale et sécuritaire de la montagne.

1580

Alors, tout d'abord la couronne institutionnelle joue un rôle névralgique dans l'identité emblématique du Mont-Royal et chaque projet potentiel d'agrandissement des bâtiments doit nécessairement contribuer à la mise en valeur du caractère distinctif de la montagne. Que ce soit le paysage, les vues vers et depuis la montagne ou les milieux naturels.

1585

Bien que nous saluions le fait que les potentiels d'agrandissement projetés soient principalement situés sur des stationnements de surface, nous croyons qu'il est toujours possible de bonifier l'organisation globale de l'espace en privilégiant notamment l'aménagement des bâtiments souterrains.

1590

Notons par le fait même qu'il serait intéressant d'accorder une importance significative aux cours arrière des bâtiments également puisqu'ils se trouvent à être la façade de la montagne. Ce qui permettrait d'améliorer la qualité du paysage et de l'expérience de l'utilisateur.

1595

Il y a certains bâtiments qui ont attiré davantage notre attention, dont le pavillon de la faculté de musique où la volumétrie projetée, son emplacement aura, du moins on a, selon le visuel qu'on a vu, un impact considérable sur la silhouette de la montagne. On peut le voir entre autres sur la troisième photo à l'écran.

1600

Et on pense que de plutôt restaurer ce pavillon sans l'ajout d'un nouveau bâtiment pourrait participer un, à l'amélioration de l'accessibilité à la montagne et aussi en priorisant des infrastructures souterraines, ça permettrait d'aménager par exemple un pôle d'accueil pour le parc et des actions de verdissement substantiel.

1605

D'ailleurs, à cet effet, l'Université pourrait s'inspirer de l'atelier multidisciplinaire organisé par l'école d'architecture à l'hiver 2020 où on a pu voir le projet qu'on voit sur la deuxième photo où le bâtiment est implanté de façon souterraine.

1610

Il y a également le CEPSUM où la surhauteur qui est quand même importante a un impact sur le paysage vers le parc. Alors, effectivement, peut-être qu'on pourrait privilégier un

agrandissement vers l'ouest et ça permettrait de faire une surhauteur moins élevée à l'arrière du bâtiment. Et on pourrait y prévoir la végétalisation du toit.

1615

Il y a également le pavillon de l'ingénierie durable de l'économie circulaire de Polytechnique de Montréal.

1620

Alors, dans le but de permettre une plus grande emprise de la coulée verte, on croit que l'agrandissement aurait avantage à se situer à l'arrière du bâtiment principal de Polytechnique Montréal, ce qui aurait également des avantages positifs pour le paysage.

1625

Concernant le pavillon René J.A. Lévesque. Bon, on peut voir qu'il y a derrière la chapelle et la hauteur prévue semble masquer cette chapelle-là. Alors, on voulait souligner peut-être l'importance de prévoir une architecture et une hauteur qui permettrait justement de conserver cette vue-là.

Alors, ultimement, pour les éléments bâtis. Les Amis recommandent de :

1630

- Réaliser un plan 3D des futurs bâtiments et aménagements afin d'assurer la mise en valeur et la protection des lieux, ainsi que des bâtiments et des paysages d'intérêt;

- D'exploiter davantage les espaces souterrains;

1635

- D'utiliser des matériaux de moindre impact pour améliorer l'intégration des bâtiments aux paysages;

- Aménager les cours arrière;

1640

- Et intégrer des principes directeurs pour l'aménagement des futurs bâtiments permettant notamment le traitement des valeurs patrimoniales des éléments bâtis et paysagers tels que pensés par Ernest Cormier.

1645

Pour le second principe, on tient à souligner positivement les engagements du PDA à l'égard des actions de verdissement et de rehaussement de la biodiversité.

Pour le futur, l'Université prévoit l'agrandissement de la coulée verte contribuant ainsi à la réalisation du corridor écologique prévu au plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal. Donc, il y a un projet qu'on salue et qu'on espère se voir réaliser dans un avenir rapproché.

1650

D'ailleurs, le corridor écologique est une composante importante du réseau écologique de 423 hectares prévus au plan de protection. Et donc, 230 hectares dépendent des propriétés institutionnelles.

1655

Pour contribuer positivement au rehaussement de la biodiversité, toutes les futures initiatives d'aménagement et de réaménagement doivent attentivement être étudiées pour éviter la capacité de charge, d'augmenter la capacité de charge des écosystèmes.

1660

Entre autres, le bâtiment de Polytechnique nous préoccupe. On pense que les futurs aménagements doivent nécessairement contribuer au plein potentiel de la connectivité de la coulée verte.

1665

Nous saluons les différents engagements par rapport à la réduction des stationnements, le verdissement de ceux-ci et l'enfouissement souterrain qui permet à terme d'ailleurs de consolider la coulée verte et de réduire les îlots de chaleur.

1670

À cet effet, on encourage l'Université à revoir ses besoins réels en case de stationnement après la mise en service du REM, ce qui pourrait potentiellement lui permettre d'identifier les cibles de réduction supérieures et ce processus de révision pourrait également s'appliquer aux cibles de verdissement.

1675

Concernant la gestion des eaux et de la neige. On note qu'il y a des notions qui sont incluses au PDA, sont peu développées ou encore à certains endroits formulés sous forme d'intention. Ce qui ne permet pas de bien démontrer le souhait exprimé par l'Université d'être exemplaire en la matière.

1680

Alors, à cet effet il serait bénéfique pour l'Université de préciser les moyens et les stratégies qui seront utilisées pour assurer la gestion écologique des eaux et de la neige, notamment pour combler la carence en eau de certains milieux humides ou encore pour rehausser la contribution des parois rocheuses et des milieux humides derrière le CEPSUM.

L'Université pourrait également prendre un engagement ferme quant à l'interdiction des sites de dépôt à neige près des milieux naturels ainsi que la priorité qu'elle entend accorder à la valorisation de la neige.

1685 D'ailleurs, cet engagement devrait aussi se refléter dans l'entente avec la Ville de Montréal qui est plutôt formulée sous forme d'intention.

1690 On pense aussi que l'agrandissement des bâtiments projetés peut être une opportunité justement pour innover et intégrer la gestion de la neige dans ces bâtiments-là, qui pourrait notamment servir à climatiser les nouveaux bâtiments.

1695 La gestion des eaux et de la neige gagnerait également à être planifiée en concertation avec la Ville de Montréal et les autres parties prenantes de la montagne qui vivent les mêmes problématiques, autour d'une vision intégrée et plus élaborée.

1700 Finalement, nous invitons l'Université de Montréal à se donner les moyens pour réaliser concrètement les mesures environnementales prévues au plan d'aménagement.

1705 Alors, pour tous futurs aménagements, réaménagements des espaces, il devrait être inclus au plan directeur et au plan annuel des investissements, les budgets nécessaires pour réaliser les aménagements paysagers, le verdissement, les infrastructures vertes et les interventions sur le réseau artériel.

1705 Ainsi pour chaque projet, l'Université s'engage à intervenir dans une certaine proportion sur le Mont-Royal. Et comme nous savons que ce n'est pas nécessairement la mission première des universités le verdissement, ça nous permet d'avoir des engagements concrets à cet égard.

1710 Pour le troisième principe. Les institutions qui sont aux limites du chemin de ceinture de la montagne ont un rôle clé à jouer dans le maintien et l'amélioration de l'accessibilité au Mont-Royal.

D'ailleurs, le bureau du Mont-Royal et la Table de concertation ont adopté un consensus pour la réalisation et l'adoption d'une vision globale de l'accessibilité au Mont-Royal qui est en



1715 cours de réalisation. L'Université gagnerait à planifier l'accessibilité sur le campus de façon intégrée avec cette vision.

1720 Elle pourrait également prévoir les aménagements pour l'accessibilité en prenant compte un territoire plus grand que celui identifié au PDA pour y inclure notamment le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et l'achalandage à celui-ci qui a inévitablement un impact sur le campus.

1725 Et finalement, à partir de l'axe de vie, plusieurs mesures du plan de protection et de mise en valeur ont été répondues. Toutefois, il y a certains liens de circulation nord-sud que nous suggérons d'ajouter, que ça soit le développement d'un axe près du pavillon de la faculté de musique vers le 1420, boulevard Mont-Royal jusqu'au parc.

1730 Que ce soit l'axe passant par la coulée verte depuis le métro de l'Université de Montréal vers l'entrée de parc. Il y a également un seuil d'entrée à la montagne de grande qualité qui pourrait être aménagé suite au réaménagement de l'avenue Vincent-D'Indy depuis le métro Édouard-Montpetit.

1735 Et une importance devrait être apportée à la signalisation pour qu'elle soit uniformisée. C'est d'ailleurs un enjeu sur le site de Mont-Royal. Alors, c'est une préoccupation que nous souhaitons soumettre à l'Université.

1740 Alors, l'Université est sur un site patrimonial qui a un statut particulier qui exige une approche particulière. Et puisque les Montréalais ont une ambition collective de classement du Mont-Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO, on pense qu'il serait bénéfique que le plan d'aménagement fasse l'objet d'un bilan périodique, que ce soit aux cinq ou dix ans, des réalisations afin de s'assurer que les actions planifiées contribuent toujours à la protection, à la mise en valeur du caractère distinctif de la montagne.

1745 C'est d'ailleurs une approche qui a été utilisée par le bureau du Mont-Royal dans le cadre de la révision du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

1745 Finalement, Les Amis de la montagne reconnaissent le travail colossal derrière la préparation du plan directeur d'aménagement et à titre de partie prenante engagée dans les actions de protection et de mise en valeur de la montagne, toujours animé par un esprit de

1750 collaboration essentielle pour l'élaboration d'une vision commune, Les Amis de la montagne se réjouissent de la vision promue par le PDA et réaffirme leur volonté de collaboration continue dans ce sens.

Merci beaucoup pour votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

1755 Alors, merci beaucoup, Madame Charbonneau. Je vais commencer avec une première question. C'est placé à la page 6 sous le chapitre ou en tout cas la section qui porte sur le pavillon de faculté de musique.

1760 Vous avez une proposition d'amélioration, vous y avez fait référence aussi en fin d'intervention, pour améliorer l'accessibilité de la montagne et au parc Tiohtià:ke, à partir du métro Édouard-Montpetit ou la future station du REM, pour aménager un pôle d'accueil pour le parc et réaliser des actions de verdissement substantielles.

1765 Voulez-vous me décrire pratiquement ce que vous avez en tête? Ce que Les Amis de la montagne ont en tête?

Allez-y, Madame Panaioti.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1770 Merci. Alors, en fait le pavillon Vincent-D'Indy il est en chemin vers le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Et toute personne qui est allée assister à un concert dans la salle Claude-Champagne sait qu'il faut pas mal être sportif pour monter cet espace. Mais le potentiel est assez extraordinaire.

1775 Alors, à l'époque, il y a quelques années, lorsqu'un premier projet d'agrandissement du pavillon Vincent-D'Indy avait été proposé, on y voyait également l'occasion de créer comme une station dans ce pavillon-là qui était un premier pas vers le parc. Et donc, de repenser des aménagements piétons pour monter vers le pavillon Vincent-D'Indy, et après ça, favoriser un

1780

réaménagement qui pourrait offrir depuis ce bâtiment-là un accès au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

1785 Alors, en ce moment, on sait qu'il y a peu d'accès naturels clairs entre la station Vincent-D'Indy et puis bien, l'éventuelle station du REM. Mais si on veut vraiment encourager l'accessibilité piétonne vers le Mont-Royal, vers le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, et après ça, un peu plus loin vers le cimetière, le parc du Mont-Royal jusqu'au centre-ville de Montréal. Il y a un potentiel vraiment intéressant. Et on le voyait le pavillon Vincent-D'Indy comme ayant ce potentiel-là.

1790

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1795 Et pour ajouter juste à ce que madame Panaioti vient de dire. En fait, c'est que souvent l'accès qui est privilégié c'est où il y avait l'ancienne pente de ski, qui est quand même assez abrupte. Alors, ce qu'on suggère nous, c'est vraiment de passer plutôt par le 1420, Mont-Royal où il y a le réservoir, et cetera, puis par l'entrée au parc du Mont-Royal.

1795

**LA PRÉSIDENTE :**

1800

O.K. Alors, peut-être que ma collègue, Danielle Sauvage?

**LA COMMISSAIRE :**

1805 Bien, peut-être que vous en avez déjà parlé, mais ce n'était pas clair pour moi. Vous proposez contre le projet de surhauteur du CEPsum, de prévoir l'agrandissement en exploitant la surlargeur du côté ouest. Ce qui permettrait d'aménager une surhauteur modeste à l'arrière du stade.

1805

Pouvez-vous préciser un peu de quoi il s'agit?

1810

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui. Bien en fait, c'est exactement, c'est un peu comme monsieur Chartier disait tantôt. C'est vraiment d'utiliser plutôt la surlargeur du côté ouest pour les espaces, qui permettrait

1815 ultimement d'être beaucoup moins haut puis de peut-être prendre une expansion à l'arrière. C'est une des avenues qu'on aimerait que l'Université explore plutôt que privilégier la hauteur qui est déjà définie.

**LA COMMISSAIRE :**

1820 Le stade d'hiver et le parc seraient améliorés?

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1825 Si je peux ajouter à ce que Maryline vient de dire et ce que monsieur Chartier expliquait tantôt. Même le belvédère naturel dans le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne qui surplombe le CEPSUM, il présente vraiment une vue absolument extraordinaire de la ville, qui serait fortement compromise par une surhauteur sur le CEPSUM.

1830 Vous irez y jeter un coup d'oeil, c'est très évident quand on est là aussi.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

1840 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bonjour. Une petite question de précision d'abord. Dans votre mémoire, vous parlez du projet d'agrandissement du bâtiment René J.A. Lévesque. Et vous évoquez une chapelle qui serait cachée par l'agrandissement.

1845 Est-ce qu'on peut préciser davantage ce point?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1850

Oui. Bien, en fait à la lueur des images qu'il y avait dans le plan directeur d'aménagement, on voit que la pointe de la chapelle qui fait partie des plans de Ernest Cormier, où est-ce que la surhauteur, probablement qu'il y a un ou deux étages qui cacheraient la visibilité de cette chapelle-là.

1855

Or, vu que là on n'a pas l'aspect architectural non plus du bâtiment puis l'impact réel, on soulève dès maintenant la question en disant : « Ça serait important qu'on puisse conserver la vue de cette chapelle-là lors de l'aménagement du prochain bâtiment, de l'agrandissement. »

1860

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci. Pour l'école Polytechnique, vous proposez qu'une analyse préalable devrait guider l'aménagement de ce secteur pour permettre l'adaptation architecturale nécessaire pour assurer une plus grande perméabilité du site.

1865

À quel genre d'analyse vous pensez précisément?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1870

Bien, en fait, c'est beaucoup l'analyse d'impacts sur les milieux naturels. Parce qu'on sait entre autres que c'est un corridor faunique. Là, on parle aussi d'aménagement d'un nouveau milieu humide.

1875

Alors, il faut s'assurer justement que le nouveau bâtiment projeté n'ait pas d'emprise près du milieu humide qui permet aussi à la faune de continuer à circuler. Puis ça se voit, des fois on peut juste penser à mettre une partie du bâtiment sur pilotis ou peu importe. Je pense qu'il y a vraiment une analyse à faire à ce niveau-là avant de concevoir ce bâtiment-là. Puis probablement que privilégier l'arrière du bâtiment principal pourrait être une des solutions aussi.

1880

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1885 À mon tour, j'aurais une question qui concerne votre septième recommandation qui porte sur une analyse de la capacité de charge des écosystèmes pour chacun des bâtiments envisagés.

1890 Comment dire dont, comment vous entrevoyez cette analyse-là? Comment on fait ça?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1895 Bien, en fait, il faudrait voir avec l'Université aussi, les impacts, qu'est-ce qu'on a analysé, ça peut être l'achalandage, ça peut être la faune, ça peut être sur les milieux naturels. Il y a déjà différentes analyses qui existent.

1900 Alors, c'est d'identifier la bonne analyse pour chacun des bâtiments pour s'assurer que finalement il n'y a pas d'impact sur les milieux naturels du Mont-Royal ou le moins possible. Et que ça soit humaine, faunique, et cetera. Il faudrait voir avec les professionnels de l'Université de Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 Comment on fait ça, O.K. Une autre question aussi en rapport aussi avec la capacité de charge.

Quand, à la page 8 dans, le milieu de cette section-là, Les Amis de la montagne écrivent :

1910 « Aurait-il lieu d'envisager l'inclusion de certains espaces aux limites du parc du Mont-Royal? Peut-on penser à harmoniser les cibles de conservation avec celles prévues au plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le plan de protection, et les différentes utilisations de la planification de la Ville. »

1915 Ça, j'imagine, c'est du côté du chemin de Polytechnique?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1920 Oui. Bien, il y a entre autres les milieux, la coulée verte, qui pourrait gagner à avoir une harmonisation avec les cibles, les interventions de la Ville. Est-ce que c'est de l'ajouter au parc du Mont-Royal ou d'avoir une planification intégrée. Puis il y avait différents aussi terrains qui étaient plus près du 1420, Mont-Royal, du réservoir. Mais ça, ça concerne probablement davantage la Ville.

1925 Mais il y a certainement des bouts de territoires, d'espaces verdis qui gagneraient à être inclus au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1930 Si je vous comprends bien, ce que vous avez en tête c'est qu'on ait pour les parties qui sont... en tout cas, certainement les parties limitrophes, même ça pourrait aller, si on pense à la coulée verte, un peu plus bas en allant un peu plus au nord, en allant vers Édouard-Montpetit, que l'Université ait les mêmes critères ou les mêmes exigences que celles qu'on a pour le parc du Mont-Royal même?

1935

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui.

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. C'est intéressant ça.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1945

C'est d'intégrer, bien d'avoir une approche intégrée à tout ce qui est protection du réseau écologique de la montagne, qui soit sur une propriété privée ou dans un parc. C'est d'intégrer les approches.

1950

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1955 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

L'intervention cesse exactement à la frontière d'un terrain, mais qui peut s'intégrer sur ...

**LA PRÉSIDENTE :**

1960

Mais il demeure, Madame Panaioti, que, en fait, je suppose, je n'ai pas regardé ça de façon fine, que les exigences de protection de la biodiversité, celles qu'il y a sur le pourtour de la montagne même puis celles qu'il y a sur le campus puis j'imagine à d'autres endroits. Il y a quand même des exigences, mais ce que j'entends c'est qu'elles sont moindres que celles qu'il y a sur la montagne même?

1965

Je m'exprime mal, parce que c'est toujours la montagne, mais le périmètre du parc.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1970

Bien, c'est l'idée d'avoir l'harmonisation et l'intégration d'une approche permet à tout le moins, de tout le monde de participer à des objectifs communs pour un réseau écologique qui s'étend partout.

1975

Vous avez raison. Des exigences pour un campus universitaire sont différentes des exigences pour un parc, par exemple. Mais si tout le monde est quand même conscient des cibles globales qu'on cherche à atteindre pour le réseau écologique de la montagne, parce que tout communique ensemble.

1980

Le réseau écologique il ne distingue pas entre une propriété institutionnelle puis un parc public, mais nous on est capable de le faire en tant que gestionnaire de ces espaces-là et de se donner des cibles intégrées et communes, ça pourrait être une approche très, très intéressante à l'atteinte d'objectifs qu'on a tous et chacun pour la protection de ces milieux naturels là.



1985 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

J'ajouterais qu'il y a également peut-être une perspective de perpétuité. Souvent ces milieux, dans les différents plans d'aménagement, ne sont pas traités de la même façon. Ça évolue. Alors, il y a une notion de protection à perpétuité ou de mise en valeur des milieux à perpétuité de façon à intégrer.

1990

**LA PRÉSIDENTE :**

Dites-moi, Madame Charbonneau ou Madame Panaioti, est-ce que c'est la première fois que vous faites une recommandation de ce type-là ou entre autres, je pense entre autres à des grands espaces qui sont situés dans le périmètre du Mont-Royal comme le Royal-Victoria ou l'Université McGill. Il y a aussi là où se retrouve le Collège de Montréal.

1995

Est-ce que vous avez fait des recommandations de ce type-là ou c'est la première fois que vous le faites pour le campus de l'Université de Montréal?

2000

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

En fait, ça fait partie d'une des recommandations qu'on a pour le Royal-Victoria entre autres. Il y a une partie boisée qui ceinture le site aménagé qu'on espère voir ajoutée aux espaces du parc du Mont-Royal.

2005

Je ne sais pas, Hélène, si tu veux compléter?

2010 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

Bien, je vous dirais que c'est un peu l'approche qu'on a par rapport à l'amélioration de l'environnement de manière très générale. On sait qu'il faut avoir une vision mutualisée. On peut appliquer les mêmes principes au réseau écologique du site patrimonial du Mont-Royal. Si on s'occupe de façon très parcellaire de certains espaces de ce réseau, on n'atteindra peut-être pas les mêmes objectifs de protection et de mise en valeur.

2015

2020 Et quand Maryline parle de perpétuité, bien c'est un des objectifs du site patrimonial et de la protection du site patrimonial du Mont-Royal. C'est d'en assurer la santé et l'intégrité à perpétuité qu'on puisse le passer de génération en génération.

2025 Donc, c'est une approche qui est de plus en plus commune en développement durable, en protection environnementale. Et nous, on s'oriente comme ça pour des sites de protection du site patrimonial du Mont-Royal aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, est-ce que mes collègues, Danielle ou Radouan, vous avez des questions?

2030 **LE COMMISSAIRE :**

Une autre question, oui en effet. Vous faites une proposition de bilan périodique des réalisations. Est-ce que vous pourriez préciser qui, selon vous, serait responsable de produire ces bilans et selon quels critères? Merci.

2035 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2040 Bien, en fait on s'inspire de ce qui a été fait récemment au bureau du Mont-Royal. Il y a le plan de protection et de mise en valeur qui a déjà été appliqué pendant dix ans. Ça fait qu'on vient de faire le bilan des dix dernières années. Ça a été fait par le bureau et la Table de concertation du Mont-Royal.

2045 Ça nous permet d'avoir justement la photo à un moment précis de ce que les différentes actions ont permis d'accomplir ou de non accomplir aussi. Ce qui permet de rajuster le tir par la suite puis de trouver d'autres moyens pour atteindre les cibles qui étaient fixées au départ ou peut-être même d'ajuster ces cibles-là.

2050 Alors, du côté de l'Université, moi je pense que c'est un travail collaboratif Ville de Montréal, Université de Montréal, mais au premier ordre clairement l'Université de Montréal devrait entamer ou leader ce travail de bilan.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2055

**LA PRÉSIDENTE :**

Danielle?

2060

**LA COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065

Moi, j'aurais peut-être une dernière question à vous poser. C'est à la page 9 de votre document, c'est à l'intérieure d'une section qui porte sur le verdissement, la diminution, le réaménagement des aires de stationnement.

2070

Le dernier paragraphe mentionne que, vu l'importance des aménagements pour la montagne et la santé publique, nous recommandons qu'un plan de réalisation des travaux soit fait suivant une hiérarchisation qui intègre la contribution écosystémique, que ça soit mis en oeuvre et traité prioritairement dans la planification et dans les investissements.

2075

J'aimerais ça que vous en parliez. Vous avez eu une diapositive, je pense, là-dessus. Pourriez-vous revenir là-dessus puis expliquer encore?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2080

Oui. Bien, effectivement en fait, comme on le sait puis que c'est très normal. Ce n'est pas nécessairement... la mission première de l'Université c'est l'éducation et fournir des locaux appropriés pour offrir une éducation de qualité.

2085 Alors, souvent les aménagements, de verdissement, et cetera, bon, bien ils finissent par peut-être ne pas être priorisé puis de plus, le gouvernement du Québec ce ne sont pas les premiers aménagements qu'ils vont financer.

2090 Alors, dans cet ordre-là, vu qu'on juge que c'est essentiel au niveau de la santé publique comme vous venez de le mentionner puis aussi pour la biodiversité de la montagne, on pense que ça serait important dès maintenant de prioriser les aménagements de ces stationnements selon un ordre où ceux qui ont le plus d'impact sur la biodiversité du Mont-Royal se retrouvent en premier dans les choix. Et qu'il soit prévu dans les budgets des universités, dans les planifications annuelles.

2095 Comme ça, on s'assure qu'il y a une réalisation de ces propositions-là qui sont quand même assez majeures dans le plan d'aménagement de l'Université de Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 Et je comprends à vous écouter, que vous priorisez particulièrement les stationnements? En tout cas, vous accordez une importance plus particulière aux stationnements.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2105 Bien, c'est sûr qu'il y en a qui ont un plus grand impact. Par exemple il y a des stationnements qui sont dans la coulée verte, c'est sûr que de les enfouir en premier, clairement ça va nous permettre de réaliser un grand objectif du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

2110 Mais c'est aussi bon comme on le mentionnait à la fin, quand on fait un réaménagement des bâtiments, il y a des places publiques qui sont prévues avec le réaménagement de certains bâtiments, mais souvent ce qu'on va voir c'est que le bâtiment va être fait et les aménagements suivront par la suite.

2115 Alors, nous ce qu'on dit c'est que ces aménagements-là devraient être inclus dans le budget initial en même temps que l'enveloppe prévue pour le bâtiment en tant que tel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2120           Ça va. Puis d'autant que souvent ça émerge des budgets différents puis il y en a un qui prend le bord (inaudible) on dirait.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2125           Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

2130           Madame Panaioti, voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

C'est très complet.

2135           **LA PRÉSIDENTE :**

2140           Alors, il me reste, si mes collègues n'ont pas de questions, il me reste à vous remercier beaucoup pour votre mémoire qui est assez consistant, je dirais et aussi pour votre présentation cet après-midi. Alors, merci beaucoup.

---

**Mme TAÏKA BAILLARGEON  
M. MICHEL TREMBLAY**

2145

**LA PRÉSIDENTE :**

2150           J'inviterais maintenant, Madame Baillargeon d'Héritage Montréal. Bonjour, Madame Baillargeon.